



Jeudi 27 avril 2023

## Réponse de Laurent Bataille à la sollicitation par la lettre ouverte du 31 mars 2023 de l'intersyndicale pour obtenir un complément d'intéressement

Suite à l'interpellation par l'intersyndicale, concernant le médiocre Intéressement / Participation au titre de l'exercice 2022, une rencontre avec Laurent Bataille a été organisée le 24 avril 2023.

Les Organisations syndicales attendaient un geste de compensation sur la part Groupe qui a dégradé le montant d'intéressement cette année.

Les 4% à 6% obtenus dans certaines filiales et par SEI/SEF au titre de 2022 ne sont pas en adéquation, ni avec la performance du groupe, ni avec l'engagement des salariés. Cela génère une frustration légitime et néfaste à la motivation.

**Laurent Bataille, patron de la France, répond par la négative à notre demande**, arguant qu'il n'y a pas lieu de systématiser une compensation annuelle sur l'intéressement, mais il reconnaît la frustration possible des salariés. Il répond également par la négative à la demande de compensation pour les filiales les plus pénalisées : celles qui sont entre 4 et 6% d'I/P.

D'après la direction, « Verser un complément d'Intéressement au titre de 2022, viendrait dégrader la performance 2023, car cela n'a pas été provisionné ».

La direction ouvre malgré tout quelques portes :

- Pour la part Groupe 2023 :

- ajuster au mieux les objectifs internes avec ceux communiqués aux marchés financiers. En effet, ce décalage a toujours été dénoncé par les organisations syndicales, car plutôt que de challenger les salariés, il les démotive. Le message est entendu.

- De même, une meilleure proposition sera faite sur les bornes mini et maxi autour de la cible.

Par contre, il n'est pas possible de modifier l'accord triennal avant 2024, alors que le calcul actuel de la part Groupe est pénalisant par le coté multiplicateur de deux facteurs (SSI x EBITA).

- Pour le prochain accord Intéressement 2024-2026, Laurent Bataille s'engage à revoir l'assiette de calcul de la part Groupe, à savoir, ajouter à l'EbitA un indicateur par exemple sur la croissance.

- Avec un maximum de 10% d'Intéressement Schneider n'est pas au niveau des grands groupes Français. La Direction s'engage à étudier une augmentation de ce maximum

Les organisations syndicales prennent acte des bonnes intentions de notre Direction et exigent qu'elle respecte ses engagements pour le futur accord triennal mais aussi pour les critères 2023.

Le rendez-vous est pris.

Pour la CFDT : Yvon MORY

Pour la CFE-CGC : Philippe BORDAS

Pour la CFTC : Sylvie RESTANI

Pour la CGT : Fabrice NAUD

Pour FO : Emmanuel DA-CRUZ